



INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n° 89

Genève, le 30 mars 2012

Le Conseil de l'UPOV tient sa session extraordinaire

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa vingt-neuvième session extraordinaire le 30 mars 2012.

Aperçu des principaux faits nouveaux :

Ratification de l'Acte de 1991

Le Conseil a été informé que l'Irlande, qui est devenue membre de l'Union le 8 novembre 1981, avait déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 8 décembre 2011, et qu'elle était, depuis le 8 janvier 2012, liée par cet acte. Une liste complète des membres de l'Union peut être consultée à l'adresse <http://www.upov.int/members/fr/>.

Observateurs

Le Comité consultatif a décidé d'accorder à l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA) le statut d'observateur auprès du Conseil, du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP) de l'UPOV. Une liste des observateurs auprès des organes de l'UPOV peut être consultée à l'adresse <http://www.upov.int/members/fr/observers.html>.

Prolongation du mandat du secrétaire général adjoint

Le Conseil a prolongé le mandat de M. Peter John Button, secrétaire général adjoint, du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2015, et a exprimé à celui-ci sa gratitude pour les excellents résultats obtenus.

Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs, prévu le 2 novembre 2012

Le Conseil a fait siennes les propositions relatives au "Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs" (ci-après dénommé "colloque"), qui aura lieu à Genève le 2 novembre 2012.

Le colloque vise à montrer de quelle manière la protection des obtentions végétales peut améliorer les revenus des agriculteurs et des producteurs en contribuant à la mise au point et à la mise à disposition de nouvelles variétés améliorées qui sont adaptées à leurs besoins. Ce colloque vise également à illustrer par des exemples de quelle manière les agriculteurs et les producteurs peuvent utiliser la protection des obtentions végétales en tant qu'obteneurs.

Le colloque sera diffusé sur le Web.

Principes directeurs d'examen

Le Conseil s'est félicité de l'adoption, par le Comité technique, de huit nouveaux principes directeurs d'examen de l'UPOV pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ("principes directeurs d'examen") et de huit versions révisées de principes directeurs d'examen. Les

nouveaux principes directeurs d'examen portaient sur les espèces suivantes : camérisier bleu, sarrasin, balisier, échinacée, chanvre, heuchera, orchidée danseuse et shiitake. Les révisions des principes directeurs d'examen portaient sur les espèces suivantes : blé dur, haricot, kalanchoe, actinidia, impatiente de Nouvelle-Guinée, panais, radis de tous les mois et fraisier.

Expérience des membres de l'Union en matière d'examen des obtentions végétales

Le Conseil a noté que le nombre des genres et espèces pour lesquels les membres de l'Union avaient une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) était passé de 2679 en 2011 à 2726 en 2012 (soit une augmentation de 1,75%). Le Conseil a aussi noté qu'il était possible d'accéder librement, au moyen de la base de données GENIE, aux informations sur les membres de l'Union ayant une expérience pratique en matière d'examen DHS.

Les comptes rendus du Conseil et du Comité technique peuvent être consultés aux adresses http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=25504 et http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=25503.

Cours d'enseignement à distance DL-205 de l'UPOV

Il est désormais possible de s'inscrire en ligne au cours d'enseignement à distance de l'UPOV, intitulé "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV".

Le calendrier est le suivant :

Période d'étude : du 7 mai au 10 juin 2012
Examen final : du 4 au 10 juin 2012

L'inscription en ligne est ouverte du 26 mars au 29 avril 2012. Il ne sera plus possible de s'inscrire après le 29 avril. Les participants des première et deuxième catégories doivent avoir fourni toutes les notifications d'ici au 29 avril 2012.

Les participants sont classés selon les catégories suivantes :

Première catégorie :

Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV.

Exonérés de la taxe

Deuxième catégorie :

Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV.

(Un étudiant exonéré de la taxe par État ou organisation intergouvernementale; étudiants supplémentaires : 1 000 francs suisses par étudiant)

Troisième catégorie :

Autres

Taxe : 1 000 francs suisses

Il convient de noter que l'inscription des participants des première et deuxième catégories doit être accompagnée d'une notification du représentant du membre ou de l'observateur auprès du Conseil de l'UPOV, qui désigne formellement le participant.

Des informations plus détaillées sur le contenu du cours et sur l'inscription en ligne sont disponibles sur le site Web de l'UPOV, à l'adresse http://www.upov.int/resource/fr/dl205_training.html.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 8672

Mél. : upov.mail@upov.int

Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Site Web : www.upov.int

[Fin]